



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 20

Représentés : 5

Qui ont pris part à la délibération : 25

Date de la convocation : 28/10/2025

Date d'affichage : 29/10/2025

**de la commune de COGOLIN
Séance du 04 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre novembre à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **CENTRE MAURIN DES MAURES**, sous la présidence de **Madame Christiane LARDAT maire**,

PRESENTS :

Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Sonia BRASSEUR – Geoffrey PECAUD – Julie LEPLAIDEUR – Jean-Pascal GARNIER – Elisabeth CAILLAT – Danielle CERTIER – Francis LAPRADE – Michaël RIGAUD – Isabelle BRUSSAT – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Bernadette BOUCQUEY – Pierre NOURRY – Jean-Marc BONNET – Séverine COLIN – Thierry MAIGNAN -

POUVOIRS :

Corinne VERNEUIL	à	Geoffrey PECAUD
Florian VYERS	à	Jean-Pascal GARNIER
Olivier COURCHET	à	Isabelle FARNET-RISSO
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Philippe CHILARD	à	Patrick HERMIER

ABSENTS :

Jean-Paul MOREL – Erwan DE KERSAINTGILLY – René LE VIAVANT – Franck THIRIEZ – Audrey MICHEL – Liliane LOURADOUR – Jean-François BERNIGUET – Christiane COLOMBO -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Par délibération n° 2025/09/22-03 du 22 septembre 2025, le conseil municipal a procédé à la désignation de représentants dans diverses structures.

Or, il s'avère que certaines erreurs matérielles ont été relevées a posteriori, telles que des inversions dans la qualité de suppléante ou de titulaire et un oubli de désignation.

N° 2025/11/04-06

**MODIFICATION DES DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS DANS DIFFERENTS ORGANISMES
EXTERIEURS**

N° 2025/11/04-06

MODIFICATION DES DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS DANS DIFFERENTS ORGANISMES EXTERIEURS

Il convient donc de rectifier ces erreurs.

Conseil Portuaire :

Madame Patricia PENCHENAT est remplacée en qualité de déléguée **titulaire** (au lieu de suppléante) par Madame Elisabeth CAILLAT

Comité Local des Usagers du Port :

Madame Patricia PENCHENAT est remplacée en qualité de déléguée **titulaire** (au lieu de suppléante) par Madame Elisabeth CAILLAT

Association des communes forestières :

Madame Patricia PENCHENAT est remplacée en qualité de déléguée **titulaire** (au lieu de suppléante) par Madame Elisabeth CAILLAT

Commission administrative du collège Gérard Philipe :

Madame Isabelle BRUSSAT serait désignée en qualité de déléguée suppléante en remplacement de Monsieur Jean-Paul MOREL

Il est proposé au conseil municipal de décider à l'unanimité de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

A L'UNANIMITE DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret de ces nominations, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

DE DESIGNER pour assurer la représentation de la commune au sein des commissions ou organismes suivants :

Conseil Portuaire :

Madame Elisabeth CAILLAT en qualité de déléguée titulaire en remplacement de Madame Patricia PENCHENAT

Comité Local des Usagers du Port :

Madame Elisabeth CAILLAT en qualité de déléguée titulaire en remplacement de Madame Patricia PENCHENAT

Association des communes forestières :

Madame Elisabeth CAILLAT en qualité de déléguée titulaire en remplacement de Madame Patricia PENCHENAT

Commission administrative du collège Gérard Philipe :

Madame Isabelle BRUSSAT en qualité de déléguée suppléante en remplacement de Monsieur Jean-Paul MOREL



N° 2025/11/04-06

MODIFICATION DES DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS DANS DIFFERENTS ORGANISMES EXTERIEURS

D'AUTORISER Madame le Maire, ou son adjoint délégué à accomplir tous actes, formalités et à signer tous documents afférents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 17 POUR - 8 ABSTENTIONS** (Michaël RIGAUD – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY).

Le maire,

Le secrétaire,

Christiane LARDAT

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.